



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : Sylvie BARNEOUD - Véronique FIERS - Isabelle HEGE - Jean-Philippe LAURENT - Judith MAILLARD-SALIN - Françoise MARCHAND - Yves MONTAVON - Jean MOSER - Christian ROTH - Henri ROTH

Excusés : Patrice VERNIER - Brigitte COTTIER - Jean DAVAL - Frédéric NEGRI - Marc VALKER.

Madame Isabelle HEGE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil du 25 juin 2018 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1/DM1

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Lors de la reprise du résultat 2017, l'excédent antérieur (2 646.25 €) a été omis. Par ailleurs, suite au départ d'un locataire, il convient de réajuster le compte 165 : dépôts et cautionnements reçus.

Il est proposé de passer la décision modificative suivante :

c/002	+ 2 646.25 €
c/61522	+ 2 646.25 €
c/2313 :	- 1 000.00 €
c/165 :	+ 1 000.00 €

Le conseil municipal décide à **l'unanimité**:

- de valider la décision modificative telle que présentée,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

2/TARIFS BOIS 2018/2019

Rapporteur : Christian ROTH

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs de vente de bois aux particuliers de la commune.

	2016/2017	2017/2018 + 1.4 %	Retenu CM	2018/2019 +1.5 %	Proposition
Houppiers	11.00 €	11.154 €	11.00 €	11.266 €	11.25 €
Stère choix 1^{er}	33.00 €	33.462 €	33.40 €	33.901 €	34.00 €
Stère choix 2^{ème}	29.90 €	30.318 €	30.30 €	30.754 €	30.75 €

Le conseil municipal décide à **l'unanimité** :

- de valider les tarifs proposés,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

3/ADHESION CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSEE PAR LE CDG

Rapporteur : Christian ROTH

Le centre de gestion a souscrit pour le compte des collectivités du département qui le souhaitent, un contrat groupe en matière de risque statutaire. Ce contrat, engagé le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 4 ans, arrivera à échéance le 31 décembre 2018.

Le centre de gestion a donc procédé à la mise en concurrence du contrat et le marché a été attribué à la société CNP Assurances (assureur) / SOFAXIS (courtier).

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

- de valider l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

4/CHOIX DE L'ENTREPRISE CHAUFFAGE SALLE DES FETES – FOYER DES JEUNES

Rapporteur : Christian ROTH

Le conseil municipal lors de la séance du 26 juin 2018 a retenu le principe d'un mode de chauffage électrique pour le bâtiment Salle des Fêtes, ceci de manière à conserver à un moindre coût d'investissement le niveau de service à la population.

Le principe de chauffage retenu est un équipement permettant pour :

- La Salle des fêtes :
 - une mise en température rapide (aérotherme),
 - un maintien de la température de confort avec des radiateurs électriques à inertie,
 - une gestion de mise en fonctionnement manuelle ;
- Le Foyer des Jeunes :
 - Le chauffage par radiateur à inertie de la grande salle et de la salle de réunion.
 - une gestion de mise en fonctionnement en fonction de la présence des utilisateurs ;
 -

L'estimation des travaux :

- 4365.00 € H.T. pour la salle des fêtes pour une puissance de 9 +12 kW (hors radiateurs existants)
- 2 188.00 € H.T. pour le Foyer des Jeunes : grande salle et salle d'activités pour une puissance de 12 KW.

Pour mémoire l'estimation de base était :

- 2 800 € H.T. pour la salle des fêtes pour une puissance de 12 kW (hors radiateurs existants).
- 2 140 € H.T. (hors régulation spécifique) pour le Foyer des Jeunes : grande salle et salle d'activités pour une puissance de 12 KW.

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

- de retenir l'entreprise Lionel GARNIER pour l'installation du chauffage du bâtiment de la salle des fêtes et du foyer des jeunes pour un montant de 7 847,40 € TTC.
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

5/RAPPORTS D'ACTIVITES 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Rapporteur : Christian ROTH

Le 28 juin dernier, PMA a validé les rapports d'activité sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2017.

Ces rapports sont portés à la connaissance du conseil municipal conformément à l'article 2313-1 du CGCT.

Séance levée à 22h05.